

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine, 13,
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE. LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

INSERTIONS :

Annonces. 25 Cent. la ligne
Réclames. 50.

On traite de gré à gré pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

ABONNEMENTS :

Un An 12 Francs
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.

Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Monaco, le 12 Décembre 1876

ACTES OFFICIELS.

CHARLES III

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné en Ordonnons :

ARTICLE I.^{er}

Une déclaration ayant été échangée le vingt-cinq novembre mil huit cent soixante-seize entre Notre Principauté et le Royaume de Belgique, relativement à la communication réciproque des actes de l'Etat Civil, la dite Déclaration dont la teneur suit recevra sa pleine et entière exécution.

DÉCLARATION.

Le Gouvernement de SON ALTESSE SÉRÉNISIME LE PRINCE DE MONACO et le Gouvernement de SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES, désirant assurer la communication des actes intéressant l'Etat Civil de leurs ressortissants respectifs, sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Les deux Gouvernements contractants s'engagent à se remettre réciproquement, aux époques déterminées et sans frais, des expéditions dûment légalisées, des actes de naissance, des actes de reconnaissance d'enfants naturels, lorsque ces actes auront été reçus par un Officier de l'Etat Civil, des actes de mariage et des actes de décès dressés sur leur territoire et concernant des citoyens de l'autre Etat.

ARTICLE 2.

La transmission des actes de décès s'étendra, en outre, aux personnes mortes dans la Principauté de Monaco et qui étaient nées ou qui avaient, d'après les renseignements fournis aux Autorités locales, leur domicile en Belgique.

Il en sera de même pour les actes de décès des personnes mortes en Belgique qui étaient nées ou qui avaient, d'après les renseignements fournis aux Autorités locales, leur domicile dans la Principauté de Monaco.

ARTICLE 3.

Les Officiers de l'Etat-Civil dans la Principauté de Monaco et en Belgique, se donneront mutuellement avis, par la voie diplomatique, des reconnaissances et légitimations d'enfants naturels, inscrites dans les actes de mariage.

ARTICLE 4.

Tous les six mois, les expéditions des dits actes dressés pendant le semestre précédent, seront remises par le Gouvernement Monégasque au Consulat de Belgique à Monaco et par le Gouvernement Belge au Consulat Général de Monaco à Bruxelles.

Par dérogation à ce qui précède, la première remise d'actes ne comprendra que le dernier trimestre de l'année 1876.

ARTICLE 5.

Il est expressément entendu que la délivrance ou l'acceptation des expéditions des dits actes ne préjugera pas les questions de nationalité.

Les actes de l'Etat Civil demandés de part et d'autre à la requête de particuliers non pourvus d'un certificat d'indigence, resteront soumis au paiement des droits exigibles dans chacun des deux pays.

ARTICLE 6.

La présente déclaration sortira ses effets à dater du 1^{er} octobre 1876.

En foi de quoi, les soussignés dûment autorisés, l'ont signée à Paris en double original le 25 novembre 1876.

Le Ministre Plénipotentiaire de L'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de S.M. le Roi des Belges.

M^{is} de MAUSSABRÉ-BEUFVIER
(L. S.)

B^{or} BEYENS
(L. S.)

ARTICLE II.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Avocat Général et Notre Gouverneur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco le deux décembre mil huit cent soixante-seize.

CHARLES.

PAR LE PRINCE :

Le Secrétaire d'Etat,
CH.^{er} VOLIVER.

Par Ordonnance Souveraine du 11 de ce mois, M. Eliacin Plantif, Juge de paix à Monaco a été nommé Juge au Tribunal Supérieur, en remplacement de M. Eugène Olivier-Félix Magnien, démissionnaire.

Le Prince, par Ordonnance du 23 novembre dernier, a nommé Officier de l'Ordre de Saint-Charles, M. Charles-Martial-Gustave Misson, Attaché à la Cour des Comptes du Royaume de Belgique.

NOUVELLES LOCALES.

M. le Comte Louis de Mérode, frère de notre regrettée Princesse Antoinette, est mort à Cannes, le 7 de ce mois, à l'âge de 55 ans.

Il avait épousé la fille du Duc de Mortemart dont il a eu trois fils.

M. le Baron d'Orémieux, Aide-de-Camp du Prince, s'est rendu à Cannes pour présenter les compliments de condoléance de S. A. S. aux membres de la famille, et assister à la levée du corps; qui est parti avant-hier pour la Belgique.

Mardi dernier, 5 de ce mois, ont eu lieu à Turin les funérailles solennelles de S. A. R. Madame la Princesse Marie-Victoire de Savoie, Duchesse d'Aoste.

S. A. S. le Prince Charles III, Oncle de l'Auguste défunte, s'était fait représenter à cette cérémonie par son Premier Chambellan M. le Marquis de la Riva-Aguéro.

Voici, sur cette triste solennité quelques détails que nous extrayons des journaux italiens :

S. M. le Roi d'Italie a fait célébrer, le 5 de ce mois, dans la basilique de St-Jean de Turin, un solennel service funèbre pour le repos de l'âme de S. A. R. la Duchesse d'Aoste, dont la mémoire vénérée vivra éternellement dans les cœurs de tous les serviteurs de l'antique et glorieuse Maison de Savoie comme aussi parmi ceux qui, pendant le court passage de cette Princesse sur un des premiers trônes du monde, ont pu apprécier les éminentes qualités, les hautes vertus et l'inépuisable charité qui la distinguaient.

L'extérieur de la basilique avait reçu une décoration simple et de bon goût.

L'intérieur de l'église, entièrement tendu de draperies noires sur lesquelles étaient appendus de nombreux écussons aux armes des Maisons de Savoie et de la Cisterna, offrait un aspect imposant.

En face du maître-autel, orné d'immenses candélabres d'argent, s'élevait un magnifique catafalque éclairé de milliers de cierges.

Une statue représentant la Foi, le surmontait, le

sur les côtés étaient dressées deux autres statues représentant l'Espérance et la Charité. Au centre du catafalque, qui était entièrement couvert d'un voile noir, brillait une couronne royale.

Un peu après neuf heures, une compagnie d'élèves de l'académie royale militaire et deux bataillons d'infanterie se trouvaient sur la place de la basilique.

Le service d'ordre, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur était confié aux carabiniers royaux et aux gardes municipaux.

A 9 heures 45 minutes, tous les officiers de la garnison qui n'étaient pas sous les armes, entraient dans la basilique, précédés du commandant général et du commandant de la division, les généraux Cadorna et Mazé de la Roche.

A la même heure, se trouvaient réunis, dans la salle du trône du Palais Royal, LL. Exc. les chevaliers de l'ordre Suprême de l'Annonciade, comte Sclopis, comte della Rocca, Minghetti et Lanza; le comte Panissera, préfet du Palais, grand maître des cérémonies de S. M., les ministres de la marine et de l'agriculture et du commerce, MM. Brin et Majorana Calatabiano, le marquis Dragonetti, grand maître de la maison et premier aide-de-camp de S. A. R. le duc d'Aoste, et de nombreux dignitaires et officiers de la cour et de l'état.

A dix heures, ces illustres personnages se rendirent de la salle du trône à la basilique.

Les chevaliers de l'ordre de l'Annonciade, le préfet du palais, le représentant de S. A. S. le Prince de Monaco, les dignitaires et officiers de la maison du roi et de celle des princes, prirent place à droite du catafalque, ainsi que les présidents du sénat et de la chambre des députés, la députation du parlement et les ministres Brin et Majorana Calatabiano.

A gauche, se placèrent le conseil d'état, la cour suprême de cassation, la cour d'appel, le syndic et le conseil municipal de Turin, la députation provinciale, la chambre royale de commerce et des arts, l'intendance des finances, les magistrats, les représentants de la presse et une infinité de fonctionnaires et de personnes de distinction.

Dans la tribune royale se trouvaient LL. AA. RR. le Duc d'Aoste avec son fils aîné, Madame la Duchesse de Gènes, Madame la Princesse Clotilde et M^{re} le Prince de Carignan.

Sa Grandeur M^{re} Gastaldi, archevêque de Turin, assisté du chapitre métropolitain, a officié pontificalement et a retracé, avec la plus grande éloquence et en termes admirables, les rares vertus de la femme forte qui fut, ici-bas, un modèle comme fille, comme épouse et comme mère.

A une heure et demie la cérémonie religieuse était terminée et les assistants se séparaient profondément émus.

S. Em. le Cardinal Simeoni, le nouveau secrétaire d'état de Sa Sainteté, a traversé mardi dernier la Principauté, en se rendant de Madrid à Rome.

Son Eminence ayant fait à la gare de Nice la rencontre de M^{re} Paoli, évêque de Bucharest, qu'elle connaît depuis longtemps, invita le prélat à monter dans son wagon particulier et s'entre tint avec lui jusqu'à Monaco. Le Cardinal dont l'abord est gracieux et distingué, s'informa avec beaucoup d'intérêt de la santé de S. A. S. le Prince et adressa plusieurs questions sur le pays et ses habitants et parut vivement admirer la position pittoresque de la ville et du Palais princier.

Le Cardinal prit congé de Sa Grandeur à la gare, non sans regret de ne pouvoir s'arrêter à Monaco, et poursuivit sa route pour Gènes.

Depuis quelque temps une bande d'enfants se livrait à des désordres qui inquiétaient justement notre population.

Tantôt ils lançaient des pierres sur les trains du chemin de fer, tantôt ils envoyaient leurs projectiles sur l'usine à gaz ou du haut des remparts ils prenaient pour but de leurs attaques les paisibles promeneurs. En dernier lieu, et toujours à la faveur de la nuit, ils cassaient, à coups de pierres, les vitres des réverbères à gaz de la promenade Saint-

Martin, et déjà sept à huit lanternes étaient brisées quand l'approche d'un allumeur les mit en fuite.

La Police, tenue en éveil par ces agressions répétées, a mis la main sur les coupables et elle a arrêté dix enfants âgés de dix à quinze ans qui, pour première peine, ont été retenus vingt-quatre heures au violon. Ces petits mauvais sujets ont été traduits, samedi dernier, devant le tribunal de simple police. Huit d'entr'eux, reconnus coupables, ont été admis à transaction, moyennant des amendes de 7 fr. 50 c. à 5 francs par application des articles 132 et 191 de l'ordonnance sur la Police Générale en date du 6 juin 1867.

Les parents ont été déclarés civilement responsables des amendes et des frais du procès.

L'indulgence du tribunal sera certainement comprise par les familles des délinquants. La punition qu'ils ont encourue, si légère qu'elle soit, servira d'exemple et nous n'aurons pas à regretter le retour de semblables méfaits.

CHRONIQUE DU LITTORAL.

Marseille. — La compagnie du chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée ouvrira la section de Grenoble à Vif, au service de l'exploitation, à dater du lundi 11 décembre 1876.

— La rade de Marseille a été littéralement bouleversée, ces jours derniers, dit le *Petit Marseillais*, par un raz-de-marée d'une violence peu commune.

La mer déjà très-grosse au large, par suite des vents du Levant qui règnent depuis très-longtemps sur la Méditerranée, est devenue excessivement houleuse. Toutes les embarcations à l'abri dans les nombreuses criques ou anses qui bordent notre littoral se sont heurtées les unes contre les autres, avec une telle violence, que de nombreuses avaries en sont résultées; il y a eu des barques brisées, d'autres jetées sur le rivage, et un grand nombre d'autres enfin sont disparues. On nous signale même un parc aux huîtres de la Madrague, dont l'existence remonte à vingt ans au moins, qui a été à moitié détruit par les vagues et entièrement couvert par le sable que la mer soulevait.

Les marins ne se souviennent pas d'avoir vu la mer dans un pareil état. Ainsi à la Madrague, où le phénomène s'est particulièrement fait sentir, le sable du rivage a été refoulé à cinq ou six mètres plus loin que l'endroit où atteignent les vagues pendant les plus grosses mers.

Comme le vent n'était pas en ce moment d'une force suffisante, pour justifier un pareil état de la mer, il faut attribuer celui-ci à un raz-de-marée. On sait, en effet, que ce phénomène n'est le plus souvent que le précurseur ou la suite d'une violente tempête qui règne au large et qui, sans se faire sentir sur les côtes, se contente de signaler son passage en bouleversant la mer.

Seyne. — On nous écrit de la Seyne qu'on doit lancer sous peu, des chantiers de Forges de la Méditerranée, un magnifique steamer pour la Compagnie des transports maritimes à vapeur de Marseille. Ce bâtiment, qui a été construit spécialement pour le transport de minerai de fer, de Bône (Algérie) à Marseille, pourrait porter 2,200 tonnes. Les autres navires de la Société n'ont porté jusqu'à présent que 1,000 tonnes.

Cannes. — Notre municipalité s'occupe activement du projet de continuation du boulevard du Midi jusqu'à la Bocca. Ce projet doit, paraît-il, être prochainement mis à exécution.

On voit que nos édiles s'occupent non-seulement de l'embellissement de Cannes, mais aussi de son agrandissement.

On peut être certain, grâce aux efforts que fait l'administration, que notre ville, cette enfant gâtée du littoral, sera dans quelques années un des plus beaux joyaux de l'écrin méditerranéen.

— M. Léon de Chazelles est mort, mardi dernier, à Cannes, dans la villa Lucy qu'il habitait depuis le commencement du mois de novembre.

Après la cérémonie religieuse, qui a eu lieu jeudi, à l'église Notre-Dame de Bon-Voyage, le corps du défunt a été conduit au chemin de fer, pour être transporté de Cannes à Aigueperse, (Puy-de-Dôme). Le deuil été conduit par M. Etienne de Chazelles, ex-préfet du Cantal, fils du défunt et par M. le Baron Vital de Rochetaillée, son neveu.

M de Chazelles a été pendant de longues années, député du Puy-de-Dôme et maire de Clermont-Ferrand.

La ville de Clermont doit à M. de Chazelles ses premiers et principaux embellissements.

Nice. — M. le préfet des Alpes-Maritimes et M^{me} Darcy ont fixé leurs soirées de réception au lundi de chaque semaine, ces soirées auront lieu pendant toute la saison d'hiver.

Beaulieu. — Vendredi matin, dit le *Phare*, les terrassiers chargés de l'ouverture des tranchées destinées à recevoir les tuyaux en fonte devant conduire les eaux de la Compagnie à Beaulieu, avaient attaqué leur travail sur le boulevard de la Petite-Afrique, presque en face de la gare de Beaulieu, boulevard qui commence sur la route départementale et s'arrête juste à la frontière de la Petite-Afrique.

Il est probable qu'au commencement de la semaine prochaine, la canalisation sera complètement achevée sur tout le périmètre des terrains de la Société Hivernale de Beaulieu.

LETTRES PARISIENNES.

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*.)

La politique est encore venue, cette semaine, se jeter à travers la reprise du mouvement mondain et en paralyser l'essor. Quand la chambre fait du bruit, les salons font peu de besogne et si nos honorables savaient toutes les haines qu'ils s'attirent, par leurs divisions, auprès de la plus belle moitié du genre humain, ils s'empresseraient de donner le spectacle d'une fraternité invincible et de voter, comme un seul député, tout ce que leur ministère leur demanderait. Le beau monde, à défaut de bals et de fêtes qui ne viendront, si cela continue, qu'à Pâques ou à la Trinité, s'est contenté de grands diners: rien ne console, des misères du temps, comme un chauffroid de bécassine truffé à point ou du filet de chevreuil à la MacMahon. Une des plus brillantes attablées de la semaine a eu lieu, mardi, à l'Elysée, en l'honneur de la reine de Hollande. Le dîner a été suivi d'un *raout* coupé par un intermède dramatique. M^{me} Sarah Bernhardt a dit merveilleusement, avec M. Mounet Sully, la *Nuit de mai* d'Alfred de Musset, puis MM. Delaunay, Coquelin, Thiron, Laroche, M^{me} Tholer et Samary ont interprété, avec une verve, un esprit, un charme incomparables, le *Dépit Amoureux*.

La reine de Hollande a tenu à joindre ses félicitations à celles de la maréchale auprès des artistes, et de superbes bouquets ont été offerts, par cette dernière, aux actrices qui ont pris part à cet intermède très réussi.

Pour cette soirée, la présidence avait supprimé l'entrée libre dont jouissent ses réceptions ordinaires et on n'était admis que sur invitation. La réunion en avait pris un cachet d'élégance et une distinction vivement appréciée.

Malheureusement, cette brillante soirée n'a pas à attendre de lendemain. La reine Sophie a regagné La Haye avec le prince d'Orange après avoir accepté un dîner chez le baron de Zuylen de Nyvelt, ministre des Pays-Bas qui avait réuni, à cette occasion, à sa table, quelques individualités d'élite de la colonie hollandaise à Paris.

Le monde aristocratique, moins pressé que le monde officiel, ne reprendra guère ses *raouts* qu'avec le mois de février et la venue du Carême. Il est vrai qu'il a l'habitude de les prolonger très avant dans la saison et même jusqu'à la fin du printemps. Le *raout* est la réception par excellence, au faubourg Saint-Germain, et celle où il reste sans rival. Les proportions architecturales de ses salons se prêtent merveilleusement à ce genre d'hospitalité et y forment un cadre introuvable partout ailleurs.

Là seulement, en effet, trois cents personnes peuvent être réunies à l'aise et trouver la faculté de causer avec toute la variété d'attitude qui convient: en *a parte*, en groupe, en se promenant. On peut s'isoler dans la foule et pour une femme s'y donner le plaisir d'une réception autour de son fauteuil, dans la réception même. C'est exquis!...

En ce moment le faubourg Saint-Germain s'occupe beaucoup de mariages. L'union du jour est celle de M^{me} de Laveyssière, filleule du duc de Parme, avec le comte de Rougemont. Ce dernier est à la tête d'une magnifique fortune et cette sympathique alliance est une affaire de cœur, chose malheureusement si rare à notre époque de mœurs positives.

La princesse Marie Gortchakoff est en ce moment en déplacement chez son père le prince Michel Stourdza, ancien hospodar de Valachie et très fêtée parmi le beau monde. Le prince Stourdza a son hôtel rue de Varennes. Il habitait, avant, l'hôtel Visconti rue des Ecuries d'Artois et en devint propriétaire dans des circonstances assez curieuses.

Le prince avait d'abord loué l'hôtel. Une après-midi qu'il faisait la sieste dans son fumoir, un domestique entre, lui annonçant qu'on vient visiter la maison:

— Comment la maison? — mais je l'ai louée réplique l'hospodar.

— Oui, altesse; mais le propriétaire veut la vendre et ce sont des acquéreurs qui demandent à la voir.

— En ce cas, dites au propriétaire que j'achète la maison et laissez-moi dormir.

Et le prince reprit son somme. Depuis, il a vendu cet hôtel et est venu s'installer dans une magnifique demeure située rue de Varennes, entre l'hôtel Duchâtel et celui du Sacré-Cœur. La princesse de Metternich est locataire d'une partie de cet hôtel et c'est là qu'elle ne tardera pas à se rendre pour passer une partie de l'hiver.

Le patinage à roulettes est de plus en plus en faveur. Toute une coterie aristocratique a sa petite salle spéciale, faubourg Saint-Honoré, où les glissades ont lieu entre gens de son monde; rue de Clichy s'élève au patinage un véritable palais; le cirque des Champs-Élysées s'est transformé, pour l'hiver, en *skating-rink* et l'avenue du Bois de Boulogne possède, en ce genre, un établissement hors ligne. Je ne parle pas des *skatings* de second ordre semés çà et là dans Paris un peu partout.

Nulle part, pourtant, vous n'y trouverez un *rink* comme celui du *Prince O' Ground* en Angleterre, sous le patronage du prince et de la princesse de Galles. Le *skating* est formé en forme de club. Pour y être admis il faut avoir été présenté à la cour. C'est un terrain aménagé avec art. Autour du *rink* se trouvent des chaises, des tables pour le *lunch*. On y cause, on y prend des rafraîchissements entre deux glissades. C'est un véritable centre mondain.

Malheureusement les pays aristocratiques peuvent seuls constituer un lieu de réunion pareil. En France, le suffrage universel envahit tout et la démocratie gagne jusqu'au patinage. Ce qui n'empêche pas, d'ailleurs, Paris d'aller à roulettes que veux-tu.

BACHAUMONT.

VARIÉTÉS.

Le Tabac.

- Celui qui eût osé prédire, il y a trois siècles, que le tabac, cette plante des Antilles nouvellement importée en France, contribuerait un jour à produire la huitième partie environ des revenus de la France et exigerait, tant pour sa préparation que pour sa perception, une administration tout entière, eût assurément passé pour un plaisant, sinon pour un illuminé.

Et pourtant nulle prédiction n'eût été plus fondée; car si l'on veut se donner le loisir d'étudier le détail de nos budgets actuels, on acquerra la certitude que le tabac est devenu désormais une des branches les plus importantes de notre administration financière.

Il est vrai que cette *nicotiane*, ainsi qu'on l'appelait tout d'abord (du nom de Jean Nicot, ambassadeur de France à Lisbonne, qui l'avait introduite le premier en France), trouvait peu d'amateurs. Malgré les efforts inouïs de son importateur pour l'acclimater dans les mœurs françaises, une sorte de répulsion se manifestait contre elle dans les hautes classes de la société, où on la considérait comme portant atteinte au bon ton, à la dignité ou à la décence, et le préjugé populaire, fortifié en cela par les défiances de la médecine, lui attribuait des propriétés malignes ayant pour conséquence directe la folie ou tout au moins des troubles profonds dans le système cérébral.

Toutefois, l'hostilité contre le tabac fut de courte durée: François de Lorraine, grand prieur de France, et après lui la reine Catherine de Médicis, ayant su, par les récits des voyageurs et des étrangers qui avaient visité l'Espagne, où le tabac était connu et employé depuis longtemps, les effets magiques produits par la fumée de cette herbe merveilleuse, les engourdissements ou évanouissements qu'elle faisait naître, les demi-sommeils peuplés de visions fantastiques qu'elle provoquait, résolurent d'en faire usage.

L'exemple parti de haut ne tarda pas à être suivi: à l'antipathie succéda l'engouement, et l'herbe de Nicot, baptisée du nom d'*herbe de M. le prieur* et d'*herbe à la Reine*, passa bientôt pour guérir tous les maux et calmer toutes les douleurs.

La consommation du tabac fut, au début, peu considérable: les moyens de préparation et de lavage que nous employons aujourd'hui étaient alors peu connus, et les effets de la nicotine avaient été si désastreux qu'on avait dû n'en permettre l'emploi que dans des proportions limitées et en réserver la vente exclusivement aux apothicaires, qui ne pouvaient en délivrer que sur une ordonnance expresse des médecins. Mais peu à peu la mode l'emporta, et malgré le ridicule qu'on avait tenté de jeter sur les priseurs, il était peu de personnes, au commencement du règne de Louis XIII, même parmi les plus élevées en dignités, qui ne possédassent dans une des poches de leur pourpoint une *carotte* et une *râpée* pour pulvériser les feuilles apportées à grands frais d'Amérique.

Qui ne sait que Molière, l'immortel comique, a souvent poursuivi de ses sarcasmes le tabac et ceux qui en usaient, et que ses comédies les plus fines sont parfois émaillées de traits acérés et moqueurs à l'adresse des jeunes seigneurs qui se montraient à la cour le nez bar-

bouillé et le jabot parsemé d'une poudre noirâtre!

Ainsi généralisé, l'usage du tabac nécessita des arrivages de feuilles de plus en plus considérables du nouveau monde, et la culture de cette plante, encouragée, protégée même par le cardinal de Richelieu, s'introduisit dans certaines provinces en 1624. Dès lors, on s'occupait de le rendre moins nuisible, au moyen de certaines préparations, bien imparfaites encore, mais qui permirent de lui enlever une quantité relativement importante de nicotine et de le livrer sans danger à la consommation, devenue, pour ainsi dire, indispensable dans la masse du peuple.

Pendant les premières années, la vente resta libre et chacun put le faire venir par ballots, en raison de ses besoins ou de sa fortune; mais, quand le gouvernement se fut aperçu qu'il donnait lieu à des transactions de plus en plus nombreuses, il songea à s'en faire un revenu, et, en 1629, il l'imposa d'un droit de 30 sous par livre. Bientôt l'impôt fut considérablement augmenté, et, après avoir été fixé à 7 livres par livre en 1632, il atteignit, en 1664 le chiffre élevé de 40 livres pour le tabac de racines du Brésil et autres pays étrangers et de 4 livres pour les feuilles des colonies d'Amérique.

Ces taxes croissantes n'arrêtèrent pas la consommation, qui continua, au contraire, à se développer, et, en 1694, Louis XIV abolit par un édit le droit que possédait chaque particulier de préparer et de vendre le tabac, et en attribua à l'Etat le monopole, qu'il céda aussitôt à la ferme générale pour la somme de 500,000 francs.

Ce nouveau régime eut, par suite des exigences ou des exactions des fermiers, des conséquences fâcheuses. Le prix du tabac avait, en effet, été fixé à vingt sous et vingt cinq sous en détail, et celui de l'étranger au double; mais les commis de la ferme pour accroître leurs revenus, en augmentaient le taux à volonté ou bien fraudaient sur le poids et la qualité. Aussi soulevaient-ils de vives réclamations qui se traduisirent, à certaines époques, par des menaces et des soulèvements partiels.

C'est ainsi, qu'en 1675, les paysans bretons, après avoir pris les armes pour repousser certains impôts, parmi lesquels se trouvait le tabac, publièrent, sous le titre de *Code paysan*, une sorte de règlement qui devint l'acte de foi des insurgés. On y lisait entre autres articles, ce passage curieux: « Que l'argent des fougères anciens serait employé pour acheter du tabac qui serait distribué avec le pain béni, aux messes paroissiales pour la satisfaction des paroissiens. » Cette tentative des *bonnets rouges*, comme on désignait les révoltés, fut étouffée par un corps de troupes placé sous les ordres du duc de Chaulnes, qui fit juger les plus compromis, après en avoir obtenu les aveux les plus complets, ce qui faisait dire plaisamment à M^{me} de Sévigné que les « Révoltés de la basse Bretagne avaient besoin d'être pendus pour leur apprendre à parler. »

Les revenus du monopole des tabacs, bien que peu importants pour le Trésor dans les premières années qui suivirent l'édit de 1674, s'accrurent rapidement vers la fin du règne du grand roi. Évalués, d'après les états authentiques, à 500,000 livres en 1680, ils figuraient dans les recettes du royaume pour quatre millions et demi en 1719, lors du renouvellement du bail avec les fermiers. En quarante ans environ le produit de l'impôt avait donc décuplé et, cependant, d'après un écrivain du siècle dernier, il était bien inférieur encore à ce qu'il eût dû être, si la ferme en avait retenu une grosse part pour se payer de ses services. Selon ses calculs, les tabacs donnaient annuellement 12 millions, sur lesquels il en fallait distraire cinq pour frais de culture et de salaires pour le traitement des commis chargés de la perception: c'était donc 7 millions qui eussent dû entrer dans les caisses publiques au lieu de trois que leur remettaient les fermiers.

En 1723, Louis XV, qui favorisait particulièrement

la Compagnie des Indes, sur laquelle il fondait des grandes espérances, lui confia le privilège de fabriquer et de vendre les tabacs qu'elle conserva jusqu'en 1747, époque à laquelle le monopole fut de nouveau affermé à la ferme générale. Les accroissements de l'impôt se succédèrent sans interruption: le tabac à râper, qui valait 2 livres 16 sols la livre, fut, en vertu d'une ordonnance du 1^{er} octobre 1758, taxé à près de 12 sous de plus, « ce qui fait une taxe considérable, a écrit Barbier, sur une marchandise qui par le grand usage, tient lieu d'une chose de besoin à presque tout le monde. »

La plante de Nicot s'était peu à peu introduite dans la vie journalière d'une grande partie du pays; des classes élevées son usage s'était glissé dans les couches inférieures et il était passé, chez quelques-uns, à l'état d'habitude. Les revenus de cette branche d'impôts s'en étaient vivement ressentis et, en 1790, les états budgétaires les évaluaient à 32 millions.

L'Assemblée nationale, qui s'était donnée la mission de réformer tous les rouages de notre organisation financière, ne resta pas indifférente aux plaintes qui lui étaient adressées de toutes parts contre la ferme des tabacs et s'aperçut sans peine des inconvénients monstrueux auxquels le privilège concédé à la ferme avait donné lieu. Les bénéfices opérés sur la fabrication et la vente de ce produit étaient considérables, et ils avaient largement contribué à enrichir les concessionnaires. Une loi des 20 et 27 mars 1791 abolit le monopole et décréta la liberté entière de la culture, de la fabrication et de la vente du tabac dans toute l'étendue du territoire français. Il s'ensuivit d'immenses abus: l'absence de tout contrôle facilita les sophistications, et, sous le nom de tabac, des fabricants improvisés débitèrent aux consommateurs des feuilles de toute espèce: du noyer, du varech, du tan, des racines de lichen d'Islande porphyrisées et jusqu'à du poussier mélangé à quelques grains de tabac véritable.

Le gouvernement directorial voulut mettre un terme à ce commerce déloyal, et crut y parvenir en établissant une taxe spéciale sur le tabac par la loi du 12 novembre 1798, et en obligeant tous les fabricants à faire leur déclaration au commissaire du Directoire. Mais le mal n'en fut pas atténué; les véritables amateurs continuèrent à faire venir à grands frais leur tabac de la Hollande, qui fournissait des produits non falsifiés, de provenance authentique, et les fabricants échappèrent à la rigueur des lois en donnant de fausses déclarations ou en écoulant frauduleusement leur marchandise sous un nom supposé. Cet état de choses se continua jusqu'au milieu de la période impériale et ne cessa que lorsque le décret du 29 décembre 1810 vint remplacer le régime de la liberté, dont l'essai n'avait pas produit d'heureux fruits, par celui du monopole au profit de l'Etat.

OCTAVE NOEL.

L'Administrateur-Gérant: A. DALBERA.

Le Cabinet du Docteur Gueirard est transféré rue des Princes, maison Médecin, au 1^{er} étage.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO.

Arrivées du 3 au 9 Décembre 1876.

GOLFE JUAN. b. *Volonté de Dieu*, français, c. Grisole, sable.
 ID. b. *St-Ange*, id. c. Fornero, id.
 ID. b. *l'Indus*, id. c. Fochon, id.
 MENTON. b. *Trois Frères*, italien, c. Ginocchio, fruits.
 GOLFE JUAN. b. *Volonté de Dieu*, français, c. Grisole, sable.
 ID. b. *St-Ange*, id. c. Fornero, id.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE.

Décembre	PRESSIONS BAROMETRIQUES réduites à 0 de tempér. (haut de l'Observ. 65 m au-dessus du niveau de la mer).			TEMPERATURE DE L'AIR				TEMPERATURE moyenne de la mer	HUMIDITE RELATIVE moyenne en centièmes	VENTS	ETAT DE L'ATMOSPHERE
	10 h. du matin	4 h. du soir	10 h. du soir	6 h. avant midi	12 h. 4 h. après midi	10 h.					
4	748.6	747.9	748.2	15. »	16.9	15.8	14.2	16.1	0.80	S.-O. fort	nuageux, pluie.
5	747.1	745.4	745.0	14. »	16.4	15.6	14.5	15.6	0.74	E.	id.
6	746.4	747.9	749.6	14. »	16.7	17.4	14.2	14.8	0.72	id.	id.
7	748.8	749.1	749.7	14. »	15.5	14.8	14. »	13.9	0.83	E. faible	id.
8	750.8	750.9	757.1	14.5	16.2	16.1	14.5	14.1	0.85	E. fort	nuages épars.
9	751.9	752.1	752.5	13.3	15.3	14.2	14.4	14.5	0.74	variable	id.
10	753.9	754.2	754.5	13. »	15. »	16.1	13.5	15.1	0.56	S.-O.	beau.
DATES											
Observations: Maxima 17.5 16.6 17.4 16.6 16.7 16.2 16.4											
Minima 14.8 14.9 15.8 15. » 15.3 14.5 14.5											

Quantité de pluie tombée: 60^{mm}

Départs du 3 au 9 Décembre 1876.

GOLFE JUAN. b. Volonté de Dieu, français. c. Grisole, sur lest.
 ID. b. St-Ange, id. c. Fornero, id.
 ID. b. l'Indus, id. c. Fochon, id.
 GÈNES. yacht à v. Willias, russe, c. Hallen, id.

En vente à l'imprimerie du Journal :

MONACO ET SES PRINCES

Par H. Métivier.

Deux volumes in-8° — Prix : 6 francs.

LEÇONS particulières de Français, d'Anglais, de Peinture et de Dessin, par une Dame de Paris. S'adresser au bureau du Journal, ou aux Moulins Maison Jouan, Monte Carlo.

La Mode Illustrée, Journal de la Famille

sous la direction

DE M^{me} EMMELINE RAYMOND

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine: il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois; — 24 planches, dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne, en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT et C^{ie}, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-postes; dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr.
 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 3 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

On s'abonne, à Monaco, à l'imprimerie du journal.

UNE INSTITUTRICE Française, désire donner des leçons à domicile.

S'adresser au bureau du journal.

SPLENDIDE-HOTEL

(Ancien palais de la Condamine)

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

EXPOSITION AU MIDI AVEC GRAND JARDIN ET TERRASSE

Ce nouvel hôtel, admirablement situé, jouissant d'une très-belle vue sur la mer, vient d'être nouvellement restauré et confortablement meublé.

On fait des arrangements à la saison. — Prix modérés.

HORAIRE DE LA MARCHE DES TRAINS A PARTIR DU 16 OCTOBRE 1876. — SERVICE D'HIVER.

Ligne de MARSEILLE à MONACO et à GÈNES.

distanc. kilom.	PRIX DES PLACES			STATIONS	471	473	475	477	481	479	3	487	499
	1 ^{re} cl.	2 ^{me} cl.	3 ^{me} cl.		mixt.	mixt.	Expr	mixt.	dir.	mixt.	Exp.	mixt.	mixt.
240	29 55	22 15	16 25	Marseille				mat.	mat.	mat.	soir	soir	
173	21 30	16	11 70	Toulon	mat.	mat.	mat.	6 40	9 50	10 02	2 05	3 42	
47	5 75	4 30	3 15	Cannes	7 06	9 03	9 56	11 26	1 33	2 49	5 30	7 59	
16	1 95	1 45	1 10	Nice	8 04	10 03	10 47	12 23	2 22	3 51	6 22	8 57	
11	1 35	» 95	» 75	Nice } arrivée	8 17	»	10 56	12 40	2 37	4 25	6 50	9 14	
4	»	»	»	Nice } départ	8 30	»	»	12 56	2 49	4 38	7 01	9 26	
11	1 35	» 95	» 75	Villefranche-sur-Mer	8 37	»	»	1 03	»	4 45	»	9 33	
9	1 10	» 80	» 60	Beaulieu	8 45	»	»	1 11	»	4 53	»	9 42	
7	» 85	» 65	» 45	Eze	9 05	»	11 32	1 30	3 13	5 10	7 26	9 56	
2	» 70	» 55	» 35	Monaco	9 10	»	11 37	1 36	3 19	5 16	7 32	10 02	mat.
10	1 20	» 90	» 65	Monte Carlo	9 43	»	11 54	2 15	3 50	5 50	8 05	10 40	4 55
19	2 45	1 85	1 30	Menton	11 45	»	mat.	4 07	5 58	»	9 55	3 40	6 28
173	19 15	13 55	9 65	Vintimille heure de Rome	6 05	»	»	10 20	10 50	»	10 32	10	12 55
				Gènes	soir			soir	soir	soir	soir	mat.	mat.

Ligne de GÈNES à MONACO et à MARSEILLE.

distanc. kilom.	478	4	482	486	488	492	494	496	498	STATIONS			
										omn.	expr.	omn.	mixt.
173	19 15	13 55	9 65	Gènes, h. de Rome, dép.	omn.	mat.	»	4 15	7 38	8 35	12 55	»	4 15
19	2 45	1 85	1 30	Vintimille, h. de Paris	»	»	»	10 24	12 23	3 05	6 55	soir	10 08
10	1 20	» 90	» 65	Menton	»	»	»	11 »	12 59	3 40	7 30	10 »	10 44
2	» 70	» 55	» 35	Monte Carlo	»	»	»	11 20	1 18	4 »	7 54	10 22	11 06
7	» 85	» 65	» 45	Monaco	»	»	»	8 10	»	11 31	1 25	4 09	8 01
9	1 10	» 80	» 60	Eze	»	»	»	8 14	»	11 44	»	4 22	8 15
11	1 35	» 95	» 75	Beaulieu	»	»	»	8 22	»	11 52	»	4 30	8 23
16	1 95	1 45	1 10	Villefranche-sur-Mer	»	»	»	8 31	»	12 06	1 49	4 40	8 32
47	5 75	4 30	3 15	Nice	mat.	8 43	mat.	12 18	2 01	4 52	8 44	11 03	11 50
173	21 30	16	11 70	Nice } arrivée	6 08	8 55	10 05	12 35	2 23	5 14	9 06	11 08	soir
240	29 55	22 15	16 25	Nice } départ	7 19	9 54	11 18	1 46	3 20	6 10	10 02	11 58	»
				Cannes	12 »	1 47	3 42	7 40	7 29	soir.	soir.	soir	»
				Toulon	2 20	3 15	5 57	9 45	9 05	»	»	»	»
				Marseille	soir	mat.	soir.	soir.	soir.	»	»	»	»

HOTEL BEAU-RIVAGE

Boulevard Monte Carlo (à égale distance des gares de MONACO et de MONTE CARLO)

Cet hôtel est dans une situation unique, plein midi, abrité des vents d'Est et du Nord. Site pittoresque, vue admirable sur la rade, la ville de Monaco, le Palais du Prince et la Corniche: à deux minutes du CASINO de Monte Carlo. TABLE D'HOTE à 6 heures. — DINERS à PART.

G^d HOTEL DES BAINS à MONACO

Cet hôtel admirablement situé sur la plage et qui est déjà avantageusement connu pour le confort de ses appartements et de son service, vient de s'adjointre, comme annexe, l'ancien HÔTEL DU LOUVRE qui lui fait face, dont l'aménagement et l'ameublement ont été complètement renouvelés.

Grande terrasse, restaurant sur la mer. — Salle à manger, café, salon de conversation, où se trouvent plusieurs journaux et publications littéraires. — La pension avec déjeuner, dîner, logement et service compris à des prix modérés.

35 minutes de Nice

MONACO — MONTE CARLO

20 minutes de Menton

La Principauté de Monaco, située sur le versant méridional des Alpes-Maritimes, est complètement abritée des vents du Nord.

L'hiver, sa température, comme celle de Nice et de Cannes, est la même que celle de Paris dans les mois de mai et de juin. L'été, la chaleur y est toujours tempérée par les brises de mer.

La presqu'île de Monaco est posée comme une

corbeille éclatante dans la Méditerranée. On y trouve la végétation des tropiques, la poésie des grands sites et des vastes horizons. La lumière enveloppe ce calme et riant tableau.

Monaco, en un mot, c'est le printemps perpétuel.

En regard de l'antique et curieuse ville de Monaco, dominant la baie, est placé Monte Carlo, création récente, merveilleux plateau sur lequel s'élèvent

le splendide Hôtel de Paris, le Casino et ses jardins féeriques, qui s'étendent en terrasses jusqu'à la mer, offrant les points de vue les plus pittoresques et des promenades toujours agréables au milieu des palmiers, des caroubiers, des aloès, des cactus, des camélias, des tamarins et de toute la flore d'Afrique.

SAISON D'HIVER.

Monaco occupe la première place parmi les stations hivernales du littoral de la Méditerranée, par sa position climatérique, par les distractions et les plaisirs élégants qu'il offre à ses visiteurs, et qui en font aujourd'hui le rendez-vous du monde aristocratique, le coin recherché de l'Europe voyageuse pendant l'hiver.

Le Casino de Monte Carlo offre aux étrangers les mêmes distractions qu'autrefois les Etablissements des bords du Rhin: théâtre-concerts, fêtes vénitienes, bals splendides, orchestre d'élite, salle de conversation, salle de lecture, salons de jeux vastes, bien aérés. La Roulette s'y joue avec un seul zéro; le minimum est de 5 francs, le maximum de 6,000 francs. Le Trente-et-Quarante ne se joue qu'à l'or; le minimum est de 20 francs, le maximum de 12,000 francs. Tir aux pigeons installé au bas des jardins.

SAISON D'ÉTÉ.

La rade de Monaco, protégée par ses promontoires, est une des plus paisibles de la Méditerranée. Le fond de la plage, ainsi qu'à Trouville, est garni d'un sable fin d'une exquise souplesse.

Grand Hôtel des Bains sur la plage, appartements confortables, pensions pour familles à des prix modérés, cabinets élégants et bien aérés, bains d'eau douce, bains de mer chauds.

La seule rade possédant un Casino qui offre à ses hôtes, pendant l'été, les mêmes distractions et les mêmes agréments que les établissements des bords du Rhin. Salles de jeux en permanence, concerts l'après-midi et le soir, cafés somptueux, billards, etc.

A Monte Carlo, à la Condamine, aux Moulins, villas et maisons particulières pour tous les goûts et à tous les prix.